



VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

PROCÈS VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
du lundi 23 juin 2025 à 18H30

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 23 juin 2025 à 18h30 dans la salle Aristide Briand en l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS :

Madame	Martine	ROUCHON	Adjointe au maire, Vice-présidente
Madame	Marie	COMBELLE	Adjointe au maire, Administratrice
Madame	Valérie	FOURNIER	Conseillère municipale déléguée, Administratrice
Madame	Hélène	COURADES	Conseillère municipale déléguée, Administratrice
Monsieur	Baptiste	NOUGUIER	Conseiller municipal, Administrateur
Madame	Marie-Paule	BLADIER	Administratrice nommée
Madame	Monique	FOLLIAU	Administratrice nommée
Monsieur	Bastien	GUIMARD	Administrateur nommé

REPRÉSENTÉE :

Madame	Agnès	POTTIER-DUMAS	Maire – Présidente représentée par Madame Rouchon
--------	-------	---------------	---

EXCUSÉ :

Monsieur	François	LASSALLE-CLAUX	Administrateur nommé
----------	----------	----------------	----------------------

ABSENT :

Monsieur	Joël	BARDEL	Administrateur nommé
----------	------	--------	----------------------

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION :

Madame	Tania	KOZINA
Madame	Marie-Odile	FROGER DELAPIERRE

Madame le Maire, Présidente de droit, étant absente et représentée, Madame Martine Rouchon, Adjointe au Maire, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale, ouvre la séance à 18h30.
Après avoir pris connaissance des délégations de pouvoir, Madame Rouchon constate que le quorum est atteint.

En remplacement de Laurent PASCAL démissionnaire de ses fonctions, Madame Rouchon présente le nouveau membre nommé du Conseil d'Administration, Monsieur Bastien GUIMARD, en qualité de représentant de l'Association de la Protection Civile Paris Seine Antenne de Clichy Levallois pour son rôle actif œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, et lui souhaite la bienvenue.

A l'issue, un tour de table est organisé pour que chaque participant à cette séance se présente.

Madame Rouchon indique suivre les affaires dans l'ordre arrêté selon la convocation et demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter trois points supplémentaires mineurs :

- Conventions de groupement de commande entre la Ville et le CCAS en vue de la passation de marchés portant
 - Sur la location-maintenance de fontaines à eau et à la fourniture de bonbonnes d'eau et de gobelets
 - sur la maintenance préventive, corrective et l'installation de systèmes de sécurité incendie et de sûreté dans divers bâtiments
- Convention de partenariat associative entre l'association ACTIOM et le CCAS de Levallois dans le cadre de l'accès au dispositif « MA COMMUNE MA SANTE »

Monsieur Baptiste Nouguié souligne qu'il aurait été souhaitable d'obtenir les documents au préalable pour les consulter avant la réunion.

Madame Bladier mentionne que les documents auraient pu leur être transmis par mail.

Madame Rouchon précise que ces éléments ont été reçus après l'envoi de la convocation et que ceux concernant les renouvellements de contrats figurent également à l'ordre du jour du Conseil municipal du jour.

Mme Kozina indique que si jamais une telle situation se reproduisait, l'administration pourrait leur envoyer les documents par courrier électronique. Néanmoins, pour que ces points supplémentaires soient inscrits à l'ordre du jour, ils devront être validés par l'assemblée lors de la réunion.

L'assemblée approuve l'ajout de ces trois points à l'unanimité.

Madame Rouchon propose de passer à l'ordre du jour de la séance.

1 – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS AU PRÉSIDENT, ET EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPÊCHEMENT AU VICE-PRÉSIDENT (ART. R123-21 ET R123-22 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES) :

Conformément à cette délégation, les Administrateurs présents prennent acte des décisions municipales suivantes prises du 1^{er} mars au 31 mai 2025 :

Au titre des aides municipales facultatives accordées aux Levalloisiens confrontés à des difficultés financières :

- 28 familles ont bénéficié d'aides alimentaires pour un montant total de 4 890 € et
- 30 familles d'aides financières pour un montant total de 13 284.06 €.

Prend acte.

2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 3 JUIN 2025

Madame Rouchon indique que le procès-verbal a été transmis aux administrateurs avec la convocation. Aucune observation n'ayant été faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les Administrateurs présents.

Approuvée à l'unanimité.

3 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

Madame Rouchon informe que chaque année, lors des fêtes du 14 juillet, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Levallois propose traditionnellement un cadeau destiné aux personnes âgées.

Comme l'année dernière, Madame le Maire, Présidente du C.C.A.S., a laissé la possibilité aux Levalloisiens de renoncer à ce traditionnel cadeau au profit d'un don.

Pour l'année 2025, les Administrateurs du CCAS ont retenu l'Association du Secours Populaire français, qui œuvre auprès des personnes en situation de précarité, de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Des seniors ont fait le choix de financer cette association.

La délibération a pour objet d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 483€ à l'Association du Secours Populaire français.

Approuvée à l'unanimité.

4 – CONVENTION ENTRE L'AGENCE INTERDÉPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE ET LE CCAS DE LEVALLOIS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ÔYES (HAUTS-DE-SEINE ÉTUDIANTS SENIORS) - ANNÉE 2025

Madame Rouchon informe que pour la troisième année consécutive, le dossier du CCAS de Levallois a été retenu et bénéficiera d'une participation financière correspondante à la rémunération d'agents de convivialité employés, durant les mois de juillet, d'août et de septembre 2025 soit 2 594 €/mois pour un emploi à temps plein contre 2544 €/mois en 2024.

Le financement de ces postes « Étudiants seniors » est entièrement assuré par le Département.

Ces jeunes étudiants recrutés seront chargés :

- des appels de convivialité auprès des seniors,
- de visites de convivialité de proximité éventuelles à domicile,
- d'accompagner la personne dans le cadre de promenades et de sorties,
- de participer à l'organisation d'éventuelles actions collectives (activités regroupant plusieurs personnes âgées ensemble sur leur lieu de vie).

La délibération a pour objet

- d'approuver les termes de ladite convention entre l'Agence Interdépartementale de l'Autonomie et le CCAS de Levallois pour la mise en œuvre du dispositif ÔYES (Hauts-de-Seine Étudiants Seniors) au titre de l'année 2025
- et d'autoriser Madame la Présidente ou la Vice-Présidente à la signer.

Approuvée à l'unanimité.

5 – APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR UNE ACTION SOCIALE COORDONNÉE ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Madame Rouchon informe que les SST offrent des interventions à l'échelle locale pour une action au plus près des territoires. Ils apportent par leur réseau : information, écoute, orientation, soutien et/ou accompagnement social et médico-social aux usagers. Ils favorisent le travail en réseau avec les partenaires, institutionnels et associatifs, afin de mutualiser les actions.

C'est dans ce cadre que les SST travaillent en partenariat, notamment, avec les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), acteurs incontournables des politiques de solidarités, qui portent sur leur commune une action générale de prévention et de développement social.

La convention constitue donc un cadre partenarial des coordinations et des engagements réciproques possibles pour concourir à une meilleure réponse aux usagers, dans le respect des compétences de chacun. Elle a vocation à s'adapter aux spécificités du territoire.

Elle est construite sur la base d'une présentation générale des missions de solidarités du Département, du CCAS et d'axes de coopération qui concernent la déclinaison territoriale des services départementaux, les spécificités du CCAS ainsi que les articulations qui auront été convenues.

Madame Kozina précise qu'il s'agit d'un protocole coécrit avec le Département visant à établir une perspective territoriale commune et à rechercher l'efficacité collective.

Madame Rouchon propose de passer au vote de la délibération ayant pour objet la coordination des interventions sociales menées par le Département et le CCAS afin :

- De mieux connaître et de faire connaître l'offre globale en matière de solidarités ;
- D'améliorer la qualité de service rendu notamment en simplifiant les démarches pour l'utilisateur ;
- De mener des actions complémentaires et communes visant la prévention, l'aide aux publics les plus fragiles et l'insertion des publics accompagnés.

Approuvée à l'unanimité.

6 – CONVENTION DE PARTENARIAT ASSOCIATIVE ENTRE L'ASSOCIATION ACTIOM ET LE CCAS DE LEVALLOIS DANS LE CADRE DE L'ACCES AU DISPOSITIF « MA COMMUNE MA SANTE »

Madame Rouchon rappelle que la Ville via son CCAS propose aux administrés une complémentaire santé mutualisée en partenariat avec l'association ACTIOM appelé « Ma Commune, ma santé ».

Devant les difficultés d'accès aux soins rencontrées par certains Levalloisiens, le CCAS souhaite continuer à leur offrir la possibilité de souscrire à une complémentaire santé, à des tarifs raisonnables et préférentiels. Le but est de faciliter l'accès à tous à une mutuelle, notamment aux publics qui en sont les plus éloignés, tels que les seniors, les jeunes et les personnes en situation de précarité,

Le CCAS reste l'interlocuteur intermédiaire entre les levalloisiens et ACTIOM. Il accueille la permanence d'ACTIOM dans ses locaux. Le CCAS se charge des prises de rendez-vous mais n'intervient pas dans les contrats signés entre les mutuelles et les adhérents. Le CCAS se charge également d'informer les Levalloisiens de l'existence du service.

Ce partenariat entre le CCAS et ACTIOM est acté par une convention.

En réponse à Monsieur Nougier, Madame Kozina précise que le bilan chiffré sera établi en fin d'année par notre interlocutrice d'ACTIOM et sera communiqué dans le rapport d'activité de l'année 2025.

A titre informatif, les permanences hebdomadaires sont complètes. Les personnes viennent pour obtenir des renseignements, sans être contraints de signer un contrat. Par exemple, certaines d'entre elles se présentent pour évaluer leur assurance santé actuelle par rapport aux trois autres proposées par l'association.

Madame Rouchon propose de passer au vote de la délibération ayant pour objet d'approuver la convention de partenariat avec l'association ACTIOM et d'autoriser Madame la Présidente ou la Vice-présidente à la signer.

Approuvée à l'unanimité.

7 – Conventions de groupement de commandes entre la Ville et le CCAS de Levallois en vue de la passation de marchés relatifs à plusieurs marchés il s'agit :

- 1. du nettoyage des locaux et de la vitrerie –**
- 2. du génie climatique**
- 3. de la maintenance préventive, corrective et l'installation de systèmes de sécurité incendie et de sûreté dans divers bâtiments et**
- 4. de la location-maintenance de fontaines à eau et à la fourniture de bonbonnes d'eau et de gobelets.**

Madame Rouchon mentionne que ces futurs marchés concerneront les résidences-de seniors Lorraine, Mathilde Girault et du Club de la Planchette.

La Ville sera le coordonnateur du groupement. À ce titre, la Commission d'Appel d'Offres compétente pour l'attribution du marché sera celle de la Ville. Elle attribuera le marché et rendra son avis lorsque celui-ci est requis en cas de modifications.

La Ville aura la charge d'élaborer le dossier de consultation des entreprises en fonction des besoins qui auront été définis par les membres du groupement de commandes et assurera également le suivi des marchés. L'exécution des marchés sera prise en charge par chacune des parties pour la part qui la concerne.

Madame Rouchon informe que les conventions seront présentées également au Conseil municipal d'aujourd'hui.

Les délibérations ont pour objet d'approuver la Convention de groupement de commandes et d'autoriser Madame la Présidente ou la Vice-présidente à les signer.

Approuvée à l'unanimité.

À la fin de l'ordre du jour, des renseignements complémentaires concernant l'activité du CCAS sont communiqués.

Aujourd'hui, Madame Rouchon indique avoir visité, avec l'équipe du CCAS, les nouveaux locaux de l'association Levallois Entraide au 39 rue Deguingand à Levallois.

Depuis le 17 février 2025, l'association y est établie.

L'espace totalement refait par la Ville est spacieux et leur permet d'accueillir les familles levalloisiennes dans de bonnes conditions.

Désormais, les rendez-vous peuvent se prendre en ligne. Cette nouvelle organisation a été mise en place pour faciliter la prise de rendez-vous, notamment en permettant aux bénéficiaires de s'inscrire même en dehors des horaires d'ouverture de l'association.

Dans le cadre de sa délégation, Madame Combelle fait part des récentes manifestations festives organisées pour les seniors des résidences : la distribution des chocolats de Pâques et de brins de muguet.

De même, Madame Combelle informe avoir fait récemment la connaissance du nouveau Directeur de la Villa Beau Soleil Rivay.

Bientôt, dans l'info Levallois de l'été, sera publié un article sur les mesures préventives à adopter lors de vagues de chaleur extrêmes.

Et à partir de début juillet, un étudiant assumera la fonction d'agent « ÔYES » au CCAS. Sa mission consistera à téléphoner chaque jour à tous les seniors figurant sur le registre des personnes vulnérables.

À l'issue de la réunion, Madame Rouchon remercie l'ensemble des participants de leur présence, les informe des dates des prochains Conseils d'Administration qui se tiendront dans la salle Aristide Briand de la mairie :

- le lundi 29 septembre 2025 à 18h30
- Le lundi 24 novembre 2025 à 18h30
- Le mercredi 17 décembre 2025 18 h.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée,
Madame la Vice-présidente lève la séance à 19h.



Pour extrait conforme.
P/Madame le Maire - Présidente,

Martine ROUCHON
Vice-présidente du CCAS